

VILLE DE NOUMEA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA
VILLE

SERVICE VIE DES QUARTIERS

LC/Interne : 5431

N° 2019/97 - 641

- 642
- 643
- 644
- 645

(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à cinq associations organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) au titre de l'année 2019

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 5 projets de délibérations

Le montant des subventions allouées aux Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) était jusqu'à présent calculé sur la base du nombre d'enfants inscrits. La municipalité a fixé de nouveaux critères pour 2019, souhaitant désormais privilégier l'aspect qualitatif des projets proposés dans le cadre des CVL, ainsi que leur caractère innovant.

A cet effet, un appel à projets a été lancé pour l'exercice 2019 auprès des associations œuvrant dans ce domaine. Le montant total de l'enveloppe financière affectée à l'opération en 2019 demeure constant (33.000.000 F/CFP).

Cinq projets d'associations ont ainsi été admis à bénéficier du soutien financier de la Ville pour les montants suivants:

- 6.938.743 F/CFP à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF) ;
- 8.545.263 F/CFP à l'Association les Villages de Magenta (ALVM) ;
- 5.636.740 F/CFP à l'association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT) ;
- 7.483.191 F/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) ;
- 4.396.063 F/CFP à l'association Sports Eveil Attitude (SEA).

Pour faciliter leur gestion et permettre la mise en œuvre des projets de l'été 2019, le conseil municipal a autorisé par délibération n° 2018/868 du 8 novembre 2018 le versement d'une avance de subvention à chacune de ces associations, représentant 20 % du montant total attribué pour l'année 2019 pour un montant total de 6.600.000 F/CFP.

Le solde de 80 %, soit un montant total de 26.400.000 F/CFP, sera attribué en deux versements, 40 % à la signature de la convention et 40 % à la fin de l'opération, avant le 31 décembre 2019.

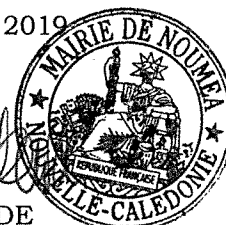
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions aux cinq organismes précités pour un montant total de 33.000.000 F/CFP et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Tel est l'objet des cinq projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

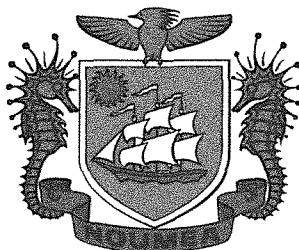


**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS INOVANTES EN FAVEUR DE LA PRISE EN COMPTE DU TEMPS LIBRE DES ENFANTS (CVL)
SUBVENTIONS PROPOSEES (APPEL A PROJET 2018-2019)**

Disponible budget : 33 000 000
 Prévision d'attribution BP 2019 du service : 33 000 000
 Disponible après prévision d'attribution BP 2019 : 0

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES AUPRES DES COLLECTIVITES 2019	OBSERVATIONS	PROPOSITION SVQ
ACAF	Aide à la réalisation des projets pour les enfants de 3 à 15 ans durant les vacances scolaires	1989	5 945 395 F	10 364 000 F		L'association présente toutes les conditions d'éligibilité. 7 projets ont été présentés dont 2 en partenariat avec la Tribu des Vacanciers à Rivière Salée. Nombre d'enfants prévus: 545. Coût total des 7 projets: 75 242 630 F. Particularité: 1 partenariat pour la mutualisation des moyens humains est signé avec la FOL.	6 938 743 F
ALVM	Aide à la réalisation des projets pour les enfants de 3 à 15 ans durant les vacances scolaires	1997	5 012 547 F	13 790 000 F	PS: 7 026 200 F	L'association présente toutes les conditions d'éligibilité. 10 projets ont été présentés dont 4 en sur la grande Terre avec 1 projet de camp itinérant et 2 aux Iles Loyauté. Nombre d'enfants prévus: 2288. Coût total des 10 projets: 97 555 400 F Particularité: un système de navettes est mise en place pour amener les enfants des quartiers non couvert par les CVL.	8 545 263 F

FOL	Aide à la réalisation des projets pour les enfants de 3 à 15 ans durant les vacances scolaires	1974	7 308 211 F	10 364 000 F	PS: 1 290 4000 F	L'association présente toutes les conditions d'éligibilité. 5 projets ont été présentés basés sur les thématiques suivantes - arts du cirques/ arts et culturels / nature et patrimoine culturel / Sport santé bien être. Chaque une des thématiques couvrent sur 24 CVL. Nombre d'enfants prévus: 3785. Coût total des projets: 52 762 384 F Particularités: organisation d'un camp "Frère et Soeur" à Plum pour les enfants handicapés et l'accent est mis sur l'accueil des enfants handicapés dans les CVL. Partenariat avec l'ACAF pour la mutualisation des moyens humains.	7 483 191 F
PASPORT	Aide à la réalisation des projets pour les enfants de 3 à 15 ans durant les vacances scolaires	2006	3 635 220 F	9 700 000 F	PS: 14.500.000 F	L'association présente toutes les conditions d'éligibilité. 1 projet a été présenté couvrant l'ensemble des CVL ouverts par l'association sur toutes les vacances scolaires. Nombre d'enfants prévus: 138. Coût total du projet: 65 100 000 F Particularité: un système de navettes est mise en place pour amener les enfants des quartiers non couverts par les CVL.	5 636 740 F
SEA	Aide à la réalisation des projets pour les enfants de 3 à 15 ans durant les vacances scolaires	2011	2 349 190	5 563 000 F	Ass de la Tribu de pothée Bourail Bus PS: 377 000 F	L'association présente toutes les conditions d'éligibilité. 5 projets ont été présentés. Nombre d'enfants prévus: 712. Coût total du projet: 38 840 000 F Particularités: organisation d'un camp dont la thématique est la lutte contre les addictions numériques. Mise en avant des valeurs du sport et du mieux vivre ensemble.	4 396 063 F
TOTAUX			24 250 563 F	49 781 000 F			33 000 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	:	37	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
(10 procurations)			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 641

attribuant une subvention à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (A.C.A.F.)
organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/868 du 8 novembre 2018 attribuant une avance de subvention à cinq associations organisatrices de centre de vacances et de loisirs (CVL) au titre de l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/97 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est attribuée à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (A.C.A.F.) pour la mise en œuvre de Centres de Vacances et de Loisirs, une subvention d'un montant total de 6.938.743 F/CFP dont 1.387.748 F/CFP versés en application de la délibération du conseil municipal n° 2018/868 du 8 novembre 2018.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'A.C.A.F. la convention de partenariat correspondante, définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifié à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

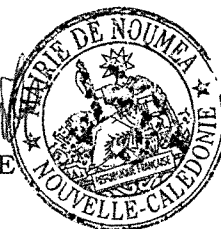
NOUMEA, LE **19 JUIL. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
SGL	- 1
D.P.V. (S.V.Q.)	- 2
A.C.A.F.	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

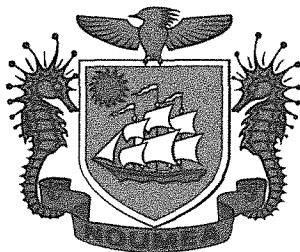
CONTRÔLE DE LEGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **24 JUIL. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.

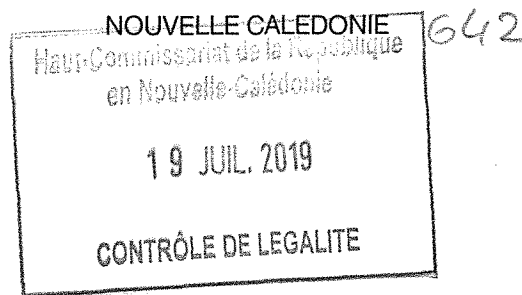


Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
		M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	: 37	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	: 47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/642
attribuant une subvention à l'Association les Villages de Magenta (ALVM) organisatrice de Centres
de Vacances et de Loisirs (CVL) au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/868 du 8 novembre 2018 attribuant une avance de subvention attribuant une avance de subvention à cinq associations organisatrices de centre de vacances et de loisirs (CVL) au titre de l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/97 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Est attribuée à l'Association les Villages de Magenta (ALVM) pour la mise en œuvre de Centres de Vacances et de Loisirs, une subvention d'un montant total de 8.545.263 F/CFP dont 1.709.052 F/CFP versés en application de la délibération du conseil municipal n° 2018/868 du 8 novembre 2018.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'ALVM la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Association les Villages de Magenta.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

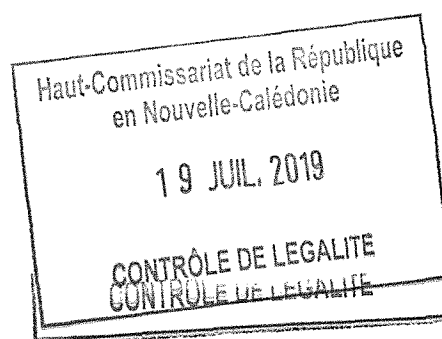
NOUMEA, LE **19 JUL. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
A.L.V.M.	-	1

Le Maire,

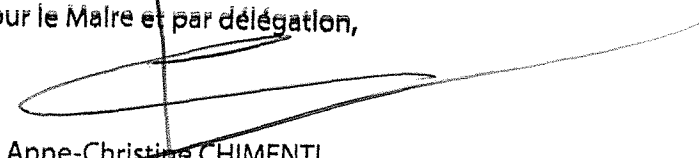
 Sonia LAGARDE

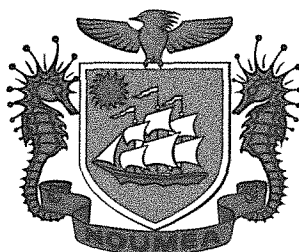



Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le **19 JUL. 2019**
 au Commissaire Délégué
 et notifié le **22 JUL. 2019**
~~et lui publié~~
 est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


 Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE 642

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	37	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (10 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 643

attribuant une subvention à l'association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT)
organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/868 du 8 novembre 2018 attribuant une avance de subvention à cinq associations organisatrices de centre de vacances et de loisirs (CVL) au titre de l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/97 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Est attribuée à l'association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT) pour la mise en œuvre de Centres de Vacances et de Loisirs, une subvention d'un montant total de 5.636.740 F/CFP dont 1.127.348 F/CFP versés en application de la délibération du conseil municipal n° 2018/868 du 8 novembre 2018.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'association PASPORT la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

19 JUIL. 2019

NOUMEA, LE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
ASSOCIATION PASPORT	-	1

Le Maire,

Sonia LAGARDE

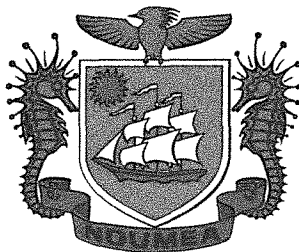


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **24 JUIL. 2019**
~~et fait publier le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
		M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	: 37	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (10 procurations)	: 47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 644
attribuant une subvention à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/868 du 8 novembre 2018 attribuant une avance de subvention à cinq associations organisatrices de centre de vacances et de loisirs (CVL) au titre de l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/97 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / ~~Prévention et Sécurité entendue en séance~~ du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Est attribuée à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour la mise en œuvre de Centres de Vacances et de Loisirs, une subvention d'un montant total de 7.483.191 F/CFP dont 1.496.638 F/CFP versés en application de la délibération du conseil municipal n° 2018/868 du 8 novembre 2018.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec la FOL la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Fédération des Œuvres Laïques.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUIL. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
F.O.L.	-	1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **23 JUIL. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



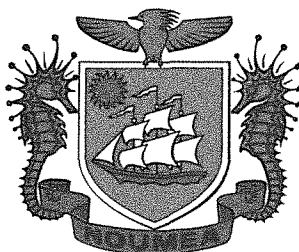
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	37	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (10 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 645

attribuant une subvention à l'association Sport Eveil Attitude (SEA) organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/868 du 8 novembre 2018 attribuant une avance de subvention à cinq associations organisatrices de centre de vacances et de loisirs (CVL) au titre de l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/97 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / ~~Prévention et Sécurité entendue en séance~~ du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Est attribuée à l'association Sport Eveil Attitude (SEA) pour la mise en œuvre de Centres de Vacances et de Loisirs, une subvention d'un montant total de 4.396.063 F/CFP dont 879.214 F/CFP versés en application de la délibération du conseil municipal n° 2018/868 du 8 novembre 2018.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'association SEA la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association Sport Eveil Attitude.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 JUL. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 JUL. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
SGL	- 1
D.P.V. (S.V.Q.)	- 2
ASSOCIATION SEA	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

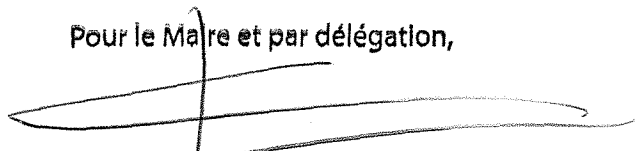
19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 19 JUL. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 22 JUL. 2019
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances